



CONSEIL GENERAL ATTALENS
Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU
MARDI 10 mai 2011

TRACTANDA

1^{ère} partie

Remerciements aux Conseillers communaux et généraux de la législature 2006-2011

2^{ème} partie

1. Appel
2. Désignation du bureau provisoire – 4 scrutateurs(trices)
3. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2011
4. Election du (de la) Président(e) du Conseil général
5. Election du (de la) Vice-Président(e) du Conseil général
6. Election de 3 scrutateurs(trices) pour la période législative
7. Election de 3 scrutateurs(trices) suppléant(e)s pour la période législative
8. Election de la Commission financière pour la période législative
9. Election de la Commission de l'aménagement du territoire pour la période législative
10. Election de la Commission des naturalisations
11. Election de la Commission forestière
12. Délégation de compétence au Conseil communal pour :
 - 12.1 l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou cession d'immeubles.
 - 12.2 La vente de parcelles situées en zone artisanale ou en zone à bâtir.
13. Divers

* * * * *

1^{ère} partie

Présidence : **M. Raymond Tinguely**, doyen d'âge.

M. le Président salue ses collègues du Conseil général (ci-après CG), le public, le Conseil communal (ci-après CC) et ses anciens collègues du CG.

M. Michel Savoy, Syndic, au nom du CC, adresse ses plus sincères remerciements à MM Jean-François Tornare et Stéphan Vionnet pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacré à leur commune.

Aux anciens membres du CG, M. le Syndic adresse également, au nom du CC, ses remerciements pour la confiance témoignée et les questions constructives qui ont été posées. En guise de remerciement, le CC offre à chaque personne présente ou qui s'est excusée à une carte journalière.

2^{ème} partie

M. le Président remercie ses anciens collègues pour la camaraderie et le travail effectué. Il est heureux de voir qu'il a été possible de renouveler plus de 50% de l'effectif et constate avec satisfaction qu'il y a toujours de l'intérêt pour la vie publique. Puisqu'il y a une majorité de nouveaux membres, M. le Président relève que des dossiers datant de la législature précédente sont déjà bien avancés. Il souhaite donc que chacun prenne connaissance de ces dossiers, afin de mieux comprendre les objectifs fixés. Il a aussi pu constater le manque d'interventions et de questions ouvertes lors des séances du CG. Il rappelle qu'il ne faut pas se gêner de poser des questions, car il n'est pas possible de connaître tous les détails des dossiers.

Il donne ensuite la parole à **M. Alexandre Tangerini**, secrétaire du CG, pour procéder à l'appel.

1. Appel

Présents : 29 conseillers généraux

Excusée : Mme Caroline Kenklies

Arrivée tardive : Mme Caroline Gamper et M. Raphael Richoz

6 Conseillers communaux sont présents. M. Pierre-Alain Perroud est excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 19 avril 2011. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Désignation du Bureau provisoire - 4 scrutateurs(trices)

Afin de former le bureau provisoire, M. le Président désigne quatre scrutateurs soit MM. Philippe Alibert, Dominique Beaud, Sébastien Beaud et Jérôme Bernard.

3. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 avril 2011 a été remis aux conseillers généraux avec la convocation. Il n'appelle aucune demande de modification.

M. le Président précise aux nouveaux Conseillers généraux qu'il n'ont pas le droit de vote sur cet objet. Au vote, le procès-verbal est approuvé par 10 voix.

4. Election du (de la) Président(e) du Conseil général

Candidature présentée : le groupe PDC présente M. Reynald Emonet
Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	27
Bulletin rentrés	27
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	26
Majorité absolue	14

Est élu Président par 26 voix M. Reynald Emonet.

M. Emonet accepte son élection et remercie le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne.

M. Raphael Richoz et Mme Caroline Gamper intègrent la séance. Il est 20h00.

5. Election du (de la) Vice-Président(e) du Conseil général

Candidature présentée : le groupe OSE propose Mme Denise Karlen.
Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

Est élue Vice-Présidente par 27 voix Mme Denise Karlen.

Mme Karlen accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

6. Election de 3 scrutateurs(trices) pour la période législative

Candidatures présentées :	PDC	M. Georges Emonet
	OSE	M. Guillaume Savoy
	PAI-UDC-R-L	M. Jacques-André Vulliens

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	1
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Sont élus :	25 voix	PDC	M. Georges Emonet
	27 voix	OSE	M. Guillaume Savoy
	28 voix	PAI-UDC-R-L	M. Jacques-André Vulliens

Les 3 élus acceptent leur élection.

Son mandat étant terminé, **M. Raymond Tinguely** remercie de la confiance qui lui a été témoignée et dissout le bureau provisoire en le remerciant. Il cède la présidence à M. Reynald Emonet.

M. Reynald Emonet, Président élu, remercie les Conseillers généraux de la confiance témoignée. Il remercie M. Tinguely d'avoir mené cette première partie de séance et appelle le nouveau bureau à le rejoindre.

7. Election de 3 scrutateurs(trices) suppléant(e)s pour la période législative

Candidatures présentées :	PDC	Mme Isabelle Gabriel
	OSE	M. Jérôme Bernard
	PAI-UDC-R-L	M. Stéphan Vionnet

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29
Majorité absolue	15

Sont élus :	28 voix	PDC	Mme Isabelle Gabriel
	28 voix	OSE	M. Jérôme Bernard
	29 voix	PAI-UDC-R-L	M. Stéphan Vionnet

Les 3 élus acceptent leur élection.

8. Election de la commission financière pour la période législative

M. le Président informe le CG qu'il doit se déterminer sur le nombre de membres de la Commission financière. Il propose que, comme lors de la législature précédente, ce nombre s'élève à 5.

Au vote, le CG décide à l'unanimité 29 membres présents que la commission financière est composée de 5 membres.

M. le Président soumet au vote les 5 candidatures proposées.

Candidatures présentées :	PDC	M. Georges Emonet
		Mme Isabelle Gabriel
	OSE	M. Dominique Beaud
		M. Laurent Menoud
	PAI-UDC-R-L	M. Sébastien Beaud

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29
Majorité absolue	15

Sont élus :	28 voix	PDC	M. Georges Emonet
	27 voix		Mme Isabelle Gabriel
	25 voix	OSE	M. Laurent Menoud
	28 voix		M. Dominique Beaud
	28 voix	PAI-UDC-R-L	M. Sébastien Beaud

Les 5 élus acceptent leur élection.

9. Election de la Commission de l'aménagement du territoire pour la période législative

M. le Président propose que cette commission soit composée de 4 membres du Conseil général.

M. Laurent Menoud relève qu'il s'agit d'une commission importante qui va devoir travailler sur de gros dossiers et propose que cette commission soit constituée de 6 membres du CG.

M. Stéphan Vionnet, dernier président de cette commission, estime qu'elle fonctionne très bien avec 4 membres.
M. le Président soumet au vote la proposition de 4 membres.

Au vote, le CG décide par 17 voix que la commission de l'aménagement du territoire est composée de 4 membres. Il y a 12 avis contraires.

Candidatures présentées :	PDC	M. Philippe Alibert M. Gilbert Savoy
	OSE	M. Olivier Grau M. Jérôme Bernard Mme Angélique Grob
	PAI-UDC-R-L	Mme Caroline Zanetti M. Dick Perroud

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29
Majorité absolue	15

Sont élus :	26 voix	PDC	M. Philippe Alibert
	15 voix		M. Gilbert Savoy
	15 voix	OSE	M. Olivier Grau
	15 voix	PAI-UDC-R-L	Mme Carole Zanetti

Ont obtenu des voix	13 voix	OSE	M. Jérôme Bernard
	14 voix		Mme Angélique Grob
	13 voix	PAI-UDC-R-L	M. Dick Perroud

Les 4 élus acceptent leur élection.

10. Election de la Commission des naturalisations

M. le Président propose que cette commission soit composée de 8 membres, comme lors de la législature précédente.

M. Dick Perroud estime que 5 membres suffisent.

Au vote, le CG décide par 22 voix que la commission des naturalisations est composée de 8 membres. Il y a 7 avis contraires.

Candidatures présentées :	PDC	Mme Alexandra Savoy Mme Stéphanie Droux M. Henrique Cruz Mme Isabelle Gabriel
	OSE	Mme Martine Duc Mme Denise Karlen M. Pierre-Alain Conus Mme Caroline Kenklies M. Jérôme Bernard
	PAI-UDC-R-L	M. Raymond Tinguely

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu des voix :	28 voix	PDC	Mme Alexandra Savoy
	22 voix		Mme Stéphanie Droux
	15 voix		M. Henrique Cruz
	14 voix		Mme Isabelle Gabriel
	19 voix	OSE	Mme Martine Duc
	19 voix		Mme Denise Karlen
	17 voix		M. Pierre-Alain Conus
	16 voix		Mme Caroline Kenklies
	18 voix		M. Jérôme Bernard
	21 voix	PAI-UDC-R-L	M. Raymond Tinguely

Il y a lieu de passer à un deuxième tour.

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29

Au 2^{ème} tour, soit à la majorité relative, les personnes suivantes ont obtenu des voix :

27 voix	PDC	Mme Alexandra Savoy
27 voix		Mme Stéphanie Droux
18 voix		M. Henrique Cruz
23 voix	OSE	Mme Martine Duc
23 voix		Mme Denise Karlen
18 voix		M. Pierre-Alain Conus
21 voix		Mme Caroline Kenklies
18 voix		M. Jérôme Bernard
21 voix	PAI-UDC-R-L	M. Raymond Tinguely

Six personnes sont élues. Il y a 3 ex aequo à 18 voix. Après avoir procédé au tirage au sort, M. le Président informe l'assemblée que M. Henrique Cruz et M. Jérôme Bernard sont élus. M. Pierre-Alain Conus est écarté par le sort.

Les 8 élus acceptent leur élection.

11. Election de la Commission forestière

Cette commission est composée de 5 membres.

Candidatures présentées :	PDC	M. Olivier Emonet
		M. Philippe Alibert
	OSE	Mme Caroline Gamper
		M. Raphael Richoz
	PAI-UDC-R-L	M. Steve Monnard
		M. Dick Perroud

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu des voix :	25 voix	PDC	M. Olivier Emonet
	27 voix		M. Philippe Alibert
	21 voix	OSE	Mme Caroline Gamper
	16 voix		M. Raphael Richoz
	18 voix	PAI-UDC-R-L	M. Steve Monnard
	17 voix		M. Dick Perroud

Il y a lieu de passer à un second tour.

Bulletins délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	29

Au 2^{ème} tour, soit à la majorité relative, les personnes suivantes sont élues :

28 voix	PDC	M. Philippe Alibert
22 voix		M. Olivier Emonet
18 voix	OSE	Mme Caroline Gamper
17 voix		M. Raphael Richoz
16 voix	PAI-UDC-R-L	M. Steve Monnard

M. Dick Perroud a obtenu 13 voix.

Les 5 élus acceptent leur élection.

12. Délégation de compétence au Conseil communal

12.1. Délégation de compétence au Conseil communal pour l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou cession d'immeubles

M. le Président rappelle que conformément à l'art. 10 al. 2 LCo, le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées sous lettres g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la période législative. Le Service des communes suggère d'ailleurs qu'une telle demande soit faite, ce qui simplifie beaucoup la procédure d'approbation. Lors de transactions de minime importance, il est dérisoire de convoquer une séance du CG pour entériner la décision du CC. De plus, ce genre de décision, très souvent, a un caractère d'urgence afin de ne pas « rater » une emprise pour une correction de route en vue d'une construction projetée ou lors d'une vente de terrain entre particuliers. Le CC propose de limiter la compétence à la somme de Fr. 50'000.-.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Menoud demande à quoi la compétence est liée.

M. le Président répète l'intitulé du point 12.1 en guise de réponse.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet au vote du CG cette délégation de compétence.

Au vote, la délégation pour le point 12.1 est approuvée à l'unanimité des 29 membres présents.

12.2 Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de parcelles situées en zone artisanale ou en zone à bâtir

M. le Président rappelle que le CC demande au CG de renouveler cette délégation de compétence pour la vente de parcelles situées en zone artisanale ou en zone à bâtir.

M. Philippe Alibert demande s'il y a une limitation de surface ou de prix.

M. le Syndic relève qu'il s'agit aussi d'une limite de Fr. 50'000.- Pour tout montant supérieur, la demande doit être soumise au CG.

M. Raymond Tinguely demande quelles parcelles pourraient encore être vendues par le CC.

M. le Syndic répond que le CC n'a plus de terrain à vendre en zone artisanale. Le seul cas de figure pourrait survenir si le CC devait faire valoir un droit de réméré en récupérant un terrain qui n'aurait pas été construit dans les délais impartis à l'acheteur. Dans ce cas de figure, le CC pourrait reprendre et revendre une parcelle à fr. 45.-/m² pour une surface approchant les 1'000 m².

M. Menoud relève que les commissions d'aménagement et financière devraient alors en être informées.

M. Roland Dumoulin estime effectivement qu'il faut informer les commissions. Mais il faut aussi laisser au CC la capacité d'agir rapidement avec une certaine marge de manœuvre.

M. Menoud relève que l'aspect d'information est important.

M. Alibert rejoint ce qui a été dit. Il ajoute qu'il faut tenir compte des commissions qui ont été élues ce soir, tout en rappelant que les membres des commissions doivent s'impliquer et s'investir.

M. le Syndic rappelle que jusqu'à maintenant le CC a tenu à informer le plus possible le CG.

M. Olivier Grau relève que s'il ne s'agit que d'une information, on peut alors la transmettre par courriel.

M. le Syndic estime que le CC doit convoquer les commissions pour leur demander leur avis. En effet, d'autres solutions ou propositions peuvent émaner des membres de commissions.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet au vote cet objet.

Au vote, la délégation pour le point 12.2 est approuvée à l'unanimité des 29 membres présents.

13. Divers

M. le Syndic informe le CG de la composition des commissions des déchets, des routes et de l'énergie. Il félicite les personnes élues et ajoute que les responsables de dicastères vont prochainement organiser les séances constitutives. Le CC proposera également qu'une formation interne soit suivie pour se familiariser avec le jargon communal. Finalement, M. le Syndic annonce que la prochaine séance du CG aura lieu le 7 juin 2011. La commission financière et le bureau seront convoqués en temps opportun.

M. Dominique Beaud demande si des cours seront proposés par l'association des communes.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Ces cours devraient avoir lieu en automne.

M. Robert Savoy invite les membres du CG a transmettre l'information sur l'interdiction d'allumage des feux.

Mme Sarah Duflon demande s'il est possible d'avoir une explication sur le fonctionnement de la cantine scolaire.

M. André Blunschì, Conseiller communal, répond que la cantine est gérée par l'association des Petits Lions. Les enfants (enfantines et primaires) vont manger au réfectoire du Châtelet où les plats sont préparés.

M. Pierre-Alain Conus, concernant la cantine scolaire, demande si le CC a tiré un bilan par rapport à la nouvelle gestion de cette structure et par rapport à l'augmentation des coûts.

M. Blunschì rappelle que cette structure est maintenant gérée par l'association. Ce type de question devrait donc être posé lors de l'Assemblée générale des Petits Lions. A l'heure actuelle, peu de réclamations ont été formulées, mais des problèmes liés aux tarifs ont en effet été relevés. M. Blunschì souligne qu'actuellement l'association doit faire face à des problèmes de sureffectif auxquels il est difficile de répondre. Finalement, le résultat du 1^{er} exercice n'est pas encore connu.

M. Grau a été frappé par la déforestation dans nos forêts et demande s'il est possible d'avoir une explication sur la gestion des forêts ou si une visite peut être organisée.

Mme Luciane Lapière, Conseillère communale, a fait part de cette remarque au garde forestier. Une visite sera organisée cet automne.

M. Grau constate qu'il y a beaucoup de travaux en cours sur le territoire communal. Il demande si des synergies sont recherchées entre les différents intervenants, notamment pour les travaux routiers.

M. le Syndic répond qu'à chaque fois que des travaux sont entrepris ou planifiés, tous les services sont avertis, ceci dans l'objectif d'utiliser la fouille.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt le dernier point du tractanda et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 22h12.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



Le Président :

Reynald Emonet

